

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1577

présenté par
Mme Riotton

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« fabricants »

le mot :

« producteurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.